

Pièces justificatives

Inscription à la formation Lancement d'une entreprise CSSMB

Personne née au Québec

Documents à soumettre dans AdmissionFP :

- 1. Identité** – Certificat de naissance grand format délivré par le Directeur de l'état civil
- 2. Résidence** – Carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) OU
– Permis de conduire OU
– Facture résidentielle actuelle

Autres informations obligatoires :

- Numéro d'assurance social (NAS) pour Revenu Québec (R8)
Ne pas envoyer votre NAS par courriel
- Code permanent (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)

Personne née au Canada (Excluant la province du Québec)

Documents à soumettre dans AdmissionFP :

- 1. Identité** – Certificat de naissance grand format délivré par le Directeur de l'état civil
- 2. Résidence** – Carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) OU
– Permis de conduire
- 3. Preuve 12/12** – Facture résidentielle couvrant les 12 derniers mois ET
– Preuve de non-étude (à temps plein) couvrant les 12 derniers mois

Autres informations obligatoires :

- Numéro d'assurance social (NAS) pour Revenu Québec (R8)
Ne pas envoyer votre NAS par courriel
- Code permanent (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)

Personne née hors du Canada (statut d'immigration)

Documents à soumettre dans AdmissionFP :

- 1. Identité** – Certificat/acte de naissance et traduction si nécessaire (français ou anglais)
- 2. Statut** – Carte/Confirmation de résidence permanente OU
– Certificat/carte de citoyenneté
- 3. Résidence** – Carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) OU
– Permis de conduire
- 4. CSQ** – Certificat de sélection du Québec (CSQ)
OU
- 4. Preuve 12/12** – Facture résidentielle couvrant les 12 derniers mois ET
– Preuve de non-étude (à temps plein) couvrant les 12 derniers mois

Autres informations obligatoires :

- Numéro d'assurance social (NAS) pour Revenu Québec (R8)
Ne pas envoyer votre NAS par courriel
- Code permanent (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)

Ressortissant français

Documents à soumettre dans AdmissionFP :

- 1. Identité** – Certificat/acte de naissance
- 2. Statut** – Passeport Français valide
- 3. Résidence** – Facture résidentielle actuelle

Autres informations obligatoires :

- Numéro d'assurance social (NAS) pour Revenu Québec (R8)
Ne pas envoyer votre NAS par courriel
- Code permanent (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)

Personne détenant un statut de réfugié

Documents à soumettre dans AdmissionFP :

- 1. Identité** – Certificat/acte de naissance et traduction si nécessaire (français ou anglais)
- 2. Résidence** – Facture résidentielle actuelle
- 3. CSQ** – Certificat de sélection du Québec (R8, RA ou R9)

Autres informations obligatoires :

- Numéro d'assurance social (NAS) pour Revenu Québec (R8)
Ne pas envoyer votre NAS par courriel
- Code permanent (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)

Annexe

Dépôt. Toutes les photographies/photocopies/numérisations des pièces justificatives doivent être : en anglais ou en français, complètes (toutes les pages), conformes à l'original, non-expirées (RAMQ, permis, CSQ), récentes (factures), non rognées, lisibles (non floues) et recto-verso (si applicable).

AdmissionFP. L'admission au programme et le dépôt des pièces se font sur la plateforme [AdmissionFP](#). Le SAJE n'y a pas accès ; les demandes sont traitées par Entrepreneuriat Marguerite-Bourgeoys (EMB). Vous pouvez consulter la plateforme à tout moment pour connaître l'état de votre demande.

Code permanent. C'est un code d'identification unique que le ministère de l'Éducation (MEES) attribue à tout élève ou étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement au Québec. Il apparaît généralement sur les bulletins scolaires, diplômes ou documents officiels émis par le MEES. Si vous n'avez pas de code permanent, veuillez suivre la [nomenclature donnée](#).

Facture résidentielle¹. La pièce doit indiquer l'identité de l'élève, l'adresse de résidence et une date (la plus récente ou couvrant les 12 mois). Exemples de pièce acceptée : Bail ; Lettre du propriétaire ; Facture ou état de compagnie (électricité, téléphone, câblodistribution, etc.) ; Relevé de compte bancaire au Québec ; Relevé de carte de crédit ; Avis de cotisation de Revenu Québec ; Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec ; Preuve d'assurance privé au Québec ; Compte de taxe scolaires ou municipales (année en cours et précédente) ; Relevé d'emploi ; Acte d'achat de la propriété résidentielle indiquant le nom du propriétaire.

Certificat de naissance. Le certificat format portefeuille et les certificats de baptême ne sont pas acceptés. Si vous êtes une personne née *hors* du Canada, vous *pourriez* être exemptée de soumettre le certificat de naissance si manquant. Veuillez en aviser l'agent dans [l'encadré désigné](#).

Preuve 12/12. La preuve 12/12 est demandée lorsque l'élève n'a pas de CSQ. Vous devez faire la preuve de résidence au Québec ainsi que la preuve de non-étude des douze derniers mois avant le début de la formation. Exemple : L'élève s'inscrit pour une formation débutant en août 2023. Il devra faire la preuve pour la période de juillet 2022 à juillet 2023.

Preuve de non-étude. La preuve de non-étude est générée par le système Charlemagne. Toutefois, il peut arriver que des documents supplémentaires soient requis. Exemples de pièce acceptée : Une preuve d'emploi (lettre d'employeur, contrat de travail, relevés de paie, etc.) ; Le numéro d'enregistrement et/ou carte d'affaires avec la déclaration solennelle pour les travailleurs autonomes ; Déclaration solennelle.

Déclaration solennelle. Document assermenté par un commissaire à l'assermentation ; l'original doit être reçu aux bureaux d'EMB². La déclaration est requise *seulement* sur demande d'EMB.

Authentification des pièces justificatives. Lorsqu'une cohorte est confirmée, un courriel est envoyé à tous les élèves du groupe avec un lien pour un appel MS TEAMS les jeudis entre 11h30 et 12h30. Si les élèves ont déjà en main les pièces justificatives soumises sur AdmissionFP, l'appel durera 2 minutes.

¹ Dans le doute ou lors de situations particulières, la commission scolaire est en droit d'exiger la combinaison de plusieurs documents afin d'établir la preuve de résidence au Québec.

² CFP des Carrefours : 1240, rue Moffat, Verdun, Québec H4H 1Y9.